Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande

Band: 23 (1885)

Heft: 42

Artikel: Na!
Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-188897

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 30.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

pas de jour que nous n'entendions regretter et citer comme exemple la bonne simplicité d'autrefois.

Et comme la femme est tout particulièrement mise en cause sur le chapitre de la toilette, le Conteur, — malgré la mauvaise opinion que les dames ont de lui, — tient néanmoins à montrer que le luxe et les caprices de la toilette, ainsi que les dépenses qu'ils entraînent, ne datent pas d'hier, et ne sont pour ainsi dire rien en comparaison de ce qui se faisait dans l'antiquité. Il suffit, pour s'en convaincre, de faire une promenade rétrospective à Rome, au temps d'Auguste, et de voir un peu ce qui se passait à cette époque dans le monde féminin. Nous trouverons à cet effet un guide fort intéressant dans un ouvrage publié à ce sujet par M. le Dr James, il y a un certain nombre d'années.

Supposons, — pour quelques instants seulement, — que nous sommes femme et que notre sexe et nos relations nous permettent de pénétrer dans la chambre d'une dame romaine, à l'heure où commence sa toilette. Nous la trouvons vêtue d'un peignoir blanc, richement galonné, et dont le bord inférieur traînant jusqu'à terre est garni de plusieurs rangées de perles de grande valeur.

Sur la table, toute une collection de petits pots et de flacons. Dans un coin de la chambre, une petite chienne, qui a dormi sur l'oreiller de sa maîtresse. Enfin, dans une cage au treillage d'argent encadré par des baguettes d'ivoire, un superbe perroquet salue par son jargon habituel le lever de madame.

Notre héroïne se livre ensuite à d'abondantes lotions d'eau pure, ce dont elle a grand besoin, vu l'habitude qu'elle a de s'enduire, chaque soir, toute la face d'une pâte composée de mie de pain et de lait. « Comprend-on, dit Juvénal, rien de plus hideux qu'un visage ainsi gonflé de pain. »

Quelquefois on avait recours à une espèce d'emplâtre de fèves grasses dont on se faisait jusqu'à trois ou quatre applications, ce qui, fait remarquer Ovide, « n'était guère plus ragoutant. »

Mais comme ces topiques laissaient toujours après eux une odeur de rance, on la faisait disparaître à l'aide de quelque cosmétique à la mode.

Les rousseurs du visage étaient combattues par l'alcyonée, espèce de mucilage qu'on recueillait dans le nid de certains oiseaux.

Nos lectrices se demanderont sans doute comment, après avoir manipulé tant de pommades et d'onguents, les dames romaines pouvaient se laver convenablement les mains, le savon n'existant probablement pas.

Il est cependant déjà parlé de savon dans la bible. « Ainsi, dit au figuré Jérémie, quoique tu nettoies ton corps avec du savon, ton iniquité est marquée devant Dieu. » Mais les commentateurs pensent qu'il s'agit non de savon comme celui d'aujourd'hui, mais d'un herbage qui en avait les qualités.

Quoiqu'il en soit de ce savon, les mains une fois lavées, on y passait un peu de lait d'ânesse pour adoucir la peau.

Les dames romaines prenaient un soin tout particulier de leurs oreilles, qu'elles nettoyaient au moyen d'un petit instrument en ivoire, semblable à ceux que nous employons à cet usage. Elles se gargarisaient les dents avec une eau aromatique, et elles croquaient fréquemment des pastilles désinfectantes pour entretenir la fraicheur de l'haleine.

Avant de terminer, nous accompagnerons notre héroïne au bain, qu'elle prenait ordinairement après les préliminaires de toilette que nous venons d'indiquer, dans un local meublé et aménagé avec une extrême élégance. Les baignoires, nous dit-on, étaient d'argent et assez grandes pour pouvoir s'y livrer à des mouvements de natation. Le plafond était orné de belles mosaïques, les murs incrustés de marqueteries. Enfin des parfums exquis étaient ajoutés à l'eau des baignoires.

Au sortir du bain, qui durait une demi-heure, on vous recouvrait les épaules d'une espèce de peignoir, et après vous avoir essuyé et massé, on vous frictionnait un peu rudement avec une brosse métallique appelée strigile (dont on a fait étrille.)

Madame passait ensuite sa tunique de dessous et sa robe de chambre, puis on faisait entrer le pédicure, qui lui coupait très adroitement les ongles ainsi que les durillons, occasionnés généralement par l'habitude qu'on avait de se serrer les pieds pour les faire paraître plus petits.

Dans un prochain article, nous assisterons au déjeuner de Madame et à d'autres soins de toilette.

(A suivre.)

Na:

Quand l'est qu'on refusè oquiè; qu'on ne vâo pas crairè cein qu'on oût derè, âo qu'on vâo démeinti cauquon, on dit: na! Mâ cé na est dè tant dè sortès, que suivant coumeint on lo dit, ne vâo pas adé derè lo mémo afférè.

- Vâo-tou veni bâirè on verro âo bossaton?
- Oh! grand maci! na! vo z'étès trâo bon!

Eh bin cé *na* vào derè: $o\ddot{\imath}$; mâ coumeint on a dài iadzo onna petita vergogne d'aqcétâ oquiè qu'on a bin einvià, on fâ état dè derè on na que laissè peinsâ la vretâ.....

- Vas-tou à la fàire déman?
- Na!

Cé *na* est lo tot vretablio. Du qu'on n'a rein à férè à la fâire et qu'on n'a pas idée dè lâi allà, cein ne vo fà ni tsau, ni frâi, on lâi va pas, et on dit *na*, tot peliet.....

- Vôtè-tou po monsu dè Matafiou, ami Dzaquiè?
- *Oh na, fâi na l* repond Dzaquiè, qu'est radicau, tandi que lo Matafiou est mômier.

Cé na est on na qu'est fermo quie, et l'est ein mémo teimps on reproudzo po lo gaillà qu'a lo toupet dè démandà onna tôla tsouza.....

— Vas-tou mettrè oquiè po on prix po l'abàyi, François?

- Oh! foutre na!

Cé foutre na! est onco pe rudo que l'autro, et vâo derè qu'on voudrâi vairè à ti lè diablio et l'abàyi et clliâo que lâi âodront. Faut bin derè que François est on carbatier qu'avâi soumichenâ po lo banquiet et que l'a pas z'u.....

Ora, quand s'agit dè démeinti cauquon que vo dit 'na grossa dzanlhie, lo *na* est trâo maigrolet et vo vé derè coumeint on dit:

Vo z'âi petrétrè z'âo z'u cognu monsu B....., on

retsa qu'avai dai rebattaïes de millè francs, que cein fasai dai melïons à cein qu'on dit. Eh bin, quand bin l'avai dinse tant à brassa, n'étai rein orgolliao, ni fiai et n'étai pas mî revou què lè z'autrès dzeins. L'étai bin vetu, proupro n'iavai rein à derè s'on vao; ma à lo vairè, ne seimbliave pas mé que n'autro. Ma se ne bragave pas pè sè z'haillons, sè tegnai on applia!... non de non!... c'étai dao cossu. Onna coblia dè tsévaux que tracivont coumeint l'oura, qu'aviont lè z'orolhiès asse draîtès qu'on i, la téta hiauta, enfin quiet! duè ballès bîtès, et l'avai on petit tsai que reluisai coumeint on meriao et qu'avai lè z'assis et lo bet dai z'abots tot ein ardzeint.

On dzo que sè promenâvè ein petit tsai contrè Orba, ye dévancè su la routa on gaillà que sè tirè dè coté po lo laissi passà. Monsu B. arrétè sè tsévaux et fà montà l'autro découtè li, su lo banc. Cé gaillà que preind monsu B. po on cocher dè bouna mâison, sè met à djasâ avoué li et lài démandè à quoui est cé galé tsai.

- A mè, repond monsu B.

L'autro too la pota ein sè peinseint : dzanliâo, va!

- Et cllião tsévaux, se fâ onco?

— A mè assebin.

— *On bi caïon!* lâi repond lo gaillà que crâi qu'on sè fot dè li, et que ne vâo pas crairè cein qu'on lâi dit.

Eh bin, cé bì caïon est lo na dè la pe forta sorta.

Un coin du Jura.

PAR U. OLIVIER.

IX

Mais il est un côté par lequel nous ne l'avons point encore examinée.

Pour avoir chaud en hiver, il faut du combustible; et quand l'hiver dure aussi longtemps, une quantité considérable est nécessaire, surtout si l'on aime une chaleur vaporeuse et concentrée. Chacune de ces maisons étant une étuve, du 1er octobre au mois de mai, il faut donc se procurer une bonne provision de tourbe et de sapin, si l'on ne veut pas être pris au dépourvu pendant la saison glacée. L'habitant des Landes, de Prâ-Manon, celui du Gravier, des Cressonières, du Bois-d'Amon, etc., ira donc aux ventes publiques de sapin, soit en France, soit dans les localités suisses dont les forêts sont situées à une faible distance de son domicile. Il n'y a pas très longtemps encore, les Francs-Comtois n'étaient pas admis dans nos ventes de bois, dont les payements avaient lieu à long terme. Ils s'arrangeaient donc avec des Suisses, qui leur servaient de prête-noms et leur passaient les échutes d'arbres, moyennant une commission proportionnée à la valeur des lots et à la responsabilité encourue par le miseur. Depuis quelques années, le système des ventes au comptant ayant prévalu d'une manière assez générale, les étrangers sont admis aux enchères sur le même pied que les nationaux, en sorte que les premiers n'ont plus besoin d'intermédiaires. Ils achètent donc eux-mêmes les bois pour leur industrie ou pour leur usage, et les exploitent dans les forêts.

Jusque-là tout va bien: les chars prennent le chemin de France au lieu de celui de Suisse, et l'argent reste entre les mains des vendeurs. Mais les rapports de bon voisinage cesseraient dès l'instant où le Jurassien se permettrait de couper où bon lui semblerait de ce côtéci de la frontière. Le mal commis de cette manière a

considérablement diminué et finira sans doute par disparaître. Il y a quarante ans, c'était encore un fléau dans la contrée et, en quelques endroits, un brigandage organisé. Plus d'une commune vaudoise dut prendre le parti d'envoyer des hommes armés, en assez grand nombre, pour garder ses forêts et mettre les pillards à la raison. Par le plus mauvais temps possible, neige tourbillonnante ou bise à crever les yeux, les voleurs partaient de leurs demeures éloignées, poussant devant eux un léger traîneau ou le tirant derrière, selon le cas. Sur cette lugette, ils attachaient la hache et les cordes nécessaires à l'expédition, et ils arrivaient ainsi dans les joux noires, situées parfois à deux ou trois heures de marche de leurs habitations. Choisissant l'arbre dont ils voulaient faire leur proie, ils le coupaient à hauteur de neige, sans même se donner la peine d'en débarrasser le pied jusqu'au sol. L'arbre abattu, ils le réduisaient en billes d'une longueur commode, plaçaient les meilleures sur le petit traîneau, et vogue du côté de la France! Comment les prendre sur le fait à des distances considérables, loin de tout poste de gendarmerie, et par un temps où le forestier ne peut visiter en un même jour qu'une très petite partie de ses domaines! Le bois enlevé, caché dans la maison, est introuvable. D'ailleurs il a passé la frontière : c'est beaucoup si tout n'est pas dit. Nous ne parlons pas de la conscience de ces hommes, car ils la tenaient sous clef et ne lui permettaient pas de souffler le moindre mot. Puis, ces grandes forêts, ces immenses forêts, pourquoi donc appartiennent-elles à des étrangers qui demeurent fort loin, dans un excellent pays, au lieu d'être à nous autres pauvres gens de cette froide contrée!

Il y en avait de bien plus audacieux encore, dans la manière de s'approprier le bois d'autrui. Le fait suivant se passait en plein jour, il y a une trentaine d'années.

Un garde-forêt, fatigué d'une longue course faite la veille dans les bois, se reposait tranquillement un matin chez lui, pendant que sa famille était à l'église. C'était vers la fin d'octobre. Tout à coup il se leva, but un verre de vin, mit un morceau de pain dans sa poche, prit une serpe à la main et quitta sa paisible demeure. Où allait-il? Il ne le savait pas lui-même, mais un pressentiment secret l'agitait depuis un moment et faisait passer devant les yeux de son esprit comme une espèce de vision angoissante. Il allait donc devant lui, du côté des forêts.

Après quelques heures de solitaire promenade, il déboucha d'une lisière élevée et vit de là une chose qui, pour un homme de son caractère et revêtu de ses fonctions, était un spectacle affreux. Je doute que la rencontre inopinée de trois loups de grande taille et faisant mine de l'attaquer, eût pu lui donner une aussi grave émotion. Il vit donc huit chars stationnant à quelque distance, non loin de l'endroit où nous avions chargé nos jeunes sapins châblis. Les brancards de ces véhicules étaient tournés du côté de la France, et les chevaux occupés à manger leur foin, comme autrefois nos bœufs. Or, nulle vente de bois n'avait eu lieu dans la forêt en question, et c'était un dimanche, jour pendant lequel il est défendu de travailler, en pays boisé comme partout ailleurs. Notre forestier éprouva la plus froide sueur qu'un montagnard de sa trempe puisse endurer. Que faire? Se présenter hardiment aux scélérats, prendre leurs noms ou, à ce défaut, leurs signalements, puis verbaliser. — Il fit donc un détour afin de mieux voir et pour s'approcher davantage: à cent pas du lieu où se commettait le délit, il se trouva tout à coup en face d'un homme vigoureux, qui, la hache à la main, lui barra le chemin et lui dit:

N'essayez pas d'aller plus loin. Nous avons besoin de